

26 Mai 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL – Jean-Paul BONNAUD – Sandrine DOMINGUES - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Catherine MARSAY - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Alexis DURANTET - Olivier BERCHOUD - Daniel GROSBELLET – Murielle MONGUILLON.

Secrétaire : Eddy RENAUD

**Application du droit des sols**

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil en date du 10 février 2015 par laquelle il délèguait à la commune de Renaison l'instruction des actes d'urbanisme. Une convention doit être signée entre les 2 parties mais n'est pas encore arrivée. Le débat est reporté à la prochaine réunion.

**2015-05-01 Avis sur le projet de schéma de mutualisation**

Monsieur le maire rappelle que chaque conseiller a reçu le projet de schéma de mutualisation de Roannais Agglomération.

D'après l'article L 5211-39-1 du code général des Collectivités Territoriales, c'est un rapport relatif aux mutualisations de services entre la communauté d'agglomération et les communes membres pour les années 2015-2020.

Le projet prévoit l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Les 40 communes se sont donc réunies (sept 2014) pour constituer un groupe de travail qui a élaboré le projet de schéma de mutualisation en identifiant les mutualisations existantes au 01/01/2015 (services communs / mise à disposition de services / autres formes ) et en priorisant de nouveaux chantiers.

Monsieur le maire précise que le contenu du schéma repose sur 3 piliers (l'observatoire de l'emploi public local / l'harmonisation des coûts horaires de mise à disposition des services / le pilotage et le suivi de conventions).

Il prévoit 17 actions de développement de la mutualisation tel que

achat groupé	formation des agents
appui à la commande publique	gestion administrative du personnel
appui juridique aux communes	ingénierie en matière de voirie
application du droit des sols	management de la Santé et de la Sécurité au travail
communication et évènementiel	mutualisation des fonctions support
Directions des systèmes d'information (DSI)	prêt de matériel technique

# Commune de NOAILLY

26 Mai 2015

exercice des compétences des communes	prêt de matériel fêtes et cérémonies
exercice des compétences intercommunales	suivi des contrats aidés
exercice des compétences des syndicats mixtes	

... et des transferts de compétences dans la culture, la gestion des milieux aquatiques et prévention du risque d'inondation, et de nouvelles compétences intercommunales (évolutions dans le cadre de l'actualité législative).

Les communes ont trois mois pour donner leur avis avant que le conseil communautaire adopte le schéma de mutualisation en septembre 2015.

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 29/05/15  
publication le 29/05/15

Monsieur le Maire demande où est la proximité dans ce schéma, et précise que la commune pourra adhérer à la carte.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil, à la majorité de ses membres (13 pour / 2 contre) :

- EMET un avis favorable au projet de schéma de mutualisation SOUS RESERVE que la commune puisse adhérer à la carte

## **2015-05-02 Mise à disposition de service (assainissement et Points d'Apport Volontaire)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-4-1 II : « *Lorsqu'une commune a conservé tout ou partie de ses services dans les conditions prévues au premier alinéa du I, ces services sont en tout ou partie mis à disposition de l'établissement public de coopération intercommunale auquel la commune adhère pour l'exercice des compétences de celui-ci ...* » et D 5211-16,

Vu l'arrêté préfectoral N°231/13 du 12 novembre 2013 portant modification des statuts de Roannais Agglomération,

Vu la convention de mise à disposition de services signée le 25 novembre 2013,

Vu le courrier de saisine du comité technique du centre de gestion en date du 18 mai 2015,

Sous réserve de l'avis favorable du CTP du centre de gestion de la Loire,

Considérant que la commune de Noailly a conservé les services partiellement chargés de la mise en œuvre des compétences assainissement et protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 29/05/15  
publication le 29/05/15

Considérant que Roannais Agglomération ne dispose pas des moyens humains lui permettant d'exercer pour partie ces compétences transférées, les dispositions de l'article L 5211-4-1 II sont de nature à trouver application dans les rapports entre la commune de Noailly et

Roannais agglomération,

Il convient donc de modifier la convention de mise à disposition de services existant entre Roannais Agglomération et Noailly par voie d'avenant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

1. Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition de services.

26 Mai 2015

2. Précise que la date d'effet de l'avenant à la convention est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2015.
3. Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

**2015-05-03 Aménagement de la traversée du Bourg** (avenant n° 02)

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de garantir la mise en sécurité de la circulation des véhicules sur la RD 4 (direction La Bénisson-Dieu), il convient d'ajouter une bordure le long de la RD

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 29/05/15  
publication le 29/05/15

pour obtenir une largeur de chaussée constante, d'aménager les entrées charretières existantes, et de regarnir l'arrière des bordures en terre végétale puis d'engazonner.

Le montant global de ces travaux s'élève à 11 390.20 € HT  
(13 668.24 € TTC)

Il demande au conseil de bien vouloir approuver cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'avenant n° 02 du COCA pour un montant HT de 11 390.20 €
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

**2015-05-04 Projet EDucatif de Territoire (PEDT)** (*activités périscolaires dans le cadre d'un accueil non déclaré*)

Mme Papot-Libéral Monique explique qu'une commission composée d'élus a travaillé sur un projet contenant des activités périscolaires dans le cadre d'un accueil non déclaré. Elle présente donc la convention établissant le PEDT pour 2015-2018 qui sera signé entre la commune de

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 29/05/15  
publication le 29/05/15

Noailly, le préfet de la Loire, la rectrice d'académie et la directrice de la CAF.

La convention fait l'état du public concerné, de l'offre existante en périscolaire, de la mise en place d'un comité de pilotage qui se réunira 3 fois par an.

La signature d'un tel PEDT conditionne le versement du fonds d'amorçage de l'Etat ( 50 €/an/enfants) mais par contre ne permet pas de bénéficier de l'aide de la CAF (auquel cas des contraintes en terme d'encadrement et de gestion s'ajoutent).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil :

- APPROUVE le PEDT (activités périscolaires dans le cadre d'un accueil non déclaré) 2015-2018
- AUTORISE le maire à signer la convention

Pour le point suivant inscrit à l'ordre du jour (garderie) considérant que des personnes concernées sont présentes dans le public, monsieur le Maire demande que la réunion se fasse à huit clos. Le conseil, à la majorité des membres présents (12 pour / 3 contre) accepte le huis clos.

# Commune de NOAILLY

26 Mai 2015

Les personnes présentes dans la salle sont donc invitées à sortir.

## Garderie :

M. Duron explique que les agents recrutés ont fait savoir que le poste de garderie n'avait pas assez d'heures pour être intéressant. La commission de travail composé d'élus a donc réfléchi sur cette base.

Elle propose plusieurs hypothèses de recrutement:

- 1°/ 2 postes avec un personnel de la collectivité (*dont le temps de travail serait augmenté*) et recrutement d'un animateur (*avec plus d'heures*)
- 2°/ 3 postes *comme actuellement* (*avec un personnel de la collectivité et recrutement de 2 animateurs*) mais il n'y aurait pas assez d'heure (*les personnes ne sont pas intéressées pour si peu d'heures*)
- 3° / 2 postes avec un personnel de la collectivité (*dont le temps de travail serait augmenté*) et recrutement d'un animateur en contrat aidé (*avec plus d'heure*)
- 4°/ 2 postes avec un contrat aidé et un 2° animateur extérieur (*ayant moins d'heure que le contrat aidé*)

Où les différentes propositions avec les coûts qu'elles engendrent, le conseil se prononce **contre l'hypothèse 2** (*petit contrat, avec risque d'être obligé de recruter souvent*) et **l'hypothèse 4**.

Mme Papot-Libéral demande de voir les conditions de recrutement des contrats d'avenir et des services civiques.

L'hypothèse 1 permet de garder un animateur sur les 2 actuels (la commune fera un choix si les 2 posent leur candidatures)

L'hypothèse 3 est plus avantageuse financièrement car contrat aidé

La différence financière entre ces 2 hypothèses équivaut à une charge de 40 €/enf/an (pour 60 enfants inscrits en garderie)

En conséquence, le conseil se prononce pour une garderie avec 2 animateurs

avec 12 voix pour l'hypothèse 1,

et 3 voix non exprimés mais souhaitant retravailler sur les hypothèses 1 et 3 surtout au niveau des plannings.

## Questions diverses :

-Les radiateurs du gîte ont été à nouveau changés. Monsieur le maire a demandé une extension d'un an de la garantie.

-Le palan a été installé au local avec du triphasé

-Salle Eugénie Thévenet : début de travaux le 10-15 juin

-Réunion de la commission voirie 2016 le jeudi 04 juin à 17 h 30

-Réunion des commissions garderie le jeudi 04 juin à 20 h

-Réunion de la commission cantine le jeudi 22 juin à 20 h 30

-Réunion du conseil le mercredi 24 juin à 20 h 30

-Problème de circulation au lieu-dit Chez Renaud : vitesse et gabarit (la route passe au milieu de bâtiments appartenant à la même personne et les camions ou engins agricoles arrachent le toit et roulent sur les jouets) plusieurs solutions sont émises telles que couper l'avant-toit / dévier le chemin / couper le mur / rétrécir la route / interdiction de circuler pour les plus de x tonnes) la commission voirie ira voir sur place

-L'Harmonie de Charlieu dont fait partie une administrée demande l'autorisation de faire un petit concert dans le parc de la MTL le dimanche 21 juin vers 11 h dans le cadre de la fête de la musique et demande le prêt de chaises, de 2 tables et d'une prise électrique: la MTL n'étant pas louée, le conseil émet un avis favorable

## Commune de NOAILLY

---

26 Mai 2015

-divers observations : mettre des cendriers devant le gîte  
Des toutounets dans le parc et le city-stade  
Un micro-onde à la MTL  
Dangerosité du plan incliné derrière la MTL  
Mécontentement de certains riverains pendant les travaux du Bourg puisqu'ils  
sont restés bloqués chez eux  
dernier sondage Voir les représentants des parents d'élèves pour faire passer la conclusion du

La séance est levée à 23 h 36